



AIMER LE BARREAU DE PARIS Frédéric CHHUM candidat à l'élection au conseil de l'ordre des avocats

Actualité législative publié le 30/10/2015, vu 1867 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Les élections au Conseil de l'ordre des avocats de Paris se dérouleront les 15 et 16 décembre 2015.

AIMER LE BARREAU DE PARIS, Frédéric CHHUM, candidat à l'élection au Conseil de l'ordre des avocats de Paris (15-16 décembre 2015)

Mes Chers Confrères,

Notre profession vit une révolution sans précédent : défiance des confrères vis-à-vis de l'ordre des avocats, paupérisation des confrères, « ubérisation » du droit, attaques contre le secret professionnel, poursuites pénales contre des confrères fiscalistes. **Face à cette révolution, le Barreau de Paris doit être uni.**

Si je suis élu, **je m'engage à défendre activement**, auprès de l'ordre, **les 4 propositions suivantes**:

- Pour la défense du Jeune Barreau :

. **Les collaborateurs** doivent bénéficier **d'une vraie collaboration libérale avec clientèle personnelle**. Pour compenser la précarité du contrat de collaboration, ils doivent **bénéficier d'une assurance « perte de collaboration » gratuite financée par l'ordre**.

. L'ordre doit proposer des **espaces de coworking** pour les **confrères en « domiciliation »**.

- L'ordre doit sensibiliser la profession au management d'équipe, à la **conciliation vie professionnelle et vie privée**, à la **parité** et à la **diversité** dans les cabinets.

- Pour un barreau 3.0 et entrepreneurial :

. L'ordre doit **négoier**, pour les confrères, **avec LexisNexis et Dalloz**, un **tarif préférentiel à l'information juridique dématérialisée**.

. L'ordre doit créer une **plateforme numérique** regroupant les **offres de locaux professionnels**.

. L'ordre doit encourager la **création de « start up » du droit par les avocats**.

. L'ordre doit, **sur les sujets importants** (avocat en entreprise, accès au Barreau), **consulter** les confrères, **par voie collaborative**, via son site internet.

- **Pour le Barreau « travailliste »** : l'ordre doit négocier une charte avec les conseils de prud'hommes d'Ile de France pour **faciliter la mise en état des dossiers**.
- **Pour un ordre plus transparent** :
 - . Les **membres du Conseil de l'ordre** doivent faire une **déclaration de conflit d'intérêts**.
 - . Les **comptes de l'ordre** doivent être **plus transparents**.
 - . La durée du **bâtonnat** doit être portée à **3 ans**.

Voilà pourquoi, je sollicite vos suffrages.

Votre bien dévoué,

Frédéric CHHUM

CURRICULUM VITAE

Associé de CHHUM AVOCATS en 2007 (3 avocates collaboratrices)

Activité dominante : Droit du travail (Défense de salariés, intermittents du spectacle, cadres, cadres dirigeants)

Membre du Manifeste des Avocats Collaborateurs (MAC)

Auteur : Les intermittents du spectacle, 2^{ème} éd. 2013, LexisNexis